

Guanajuato, le 17 août 2010

RÉSOLUTION DU CONSEIL 10-02

La santé des enfants et l'environnement - les unités pédiatriques spécialisées en hygiène du milieu

LE CONSEIL :

RECONNAISSANT qu'une grande quantité de données scientifiques prouvent que les enfants sont particulièrement vulnérables à de nombreux dangers environnementaux présents dans l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, la nourriture qu'ils absorbent et le milieu dans lequel ils évoluent, s'instruisent et jouent;

AYANT ADOPTÉ les résolutions nos 00-10 et 02-06 par lesquelles les Parties reconnaissent la vulnérabilité particulière des enfants aux risques environnementaux et conviennent de collaborer à des programmes ciblés visant à protéger davantage la santé des enfants contre de tels risques;

NOTANT que les gouvernements, les particuliers, les collectivités, les entreprises privées, et les organisations non gouvernementales qui se consacrent à l'environnement et à la santé ont un rôle à jouer relativement aux problèmes de santé des enfants;

RECONNAISSANT que des solutions nationales et trilatérales destinées à protéger efficacement la santé des enfants et leur milieu de vie exigent une importante base de connaissances, de l'éducation, de la sensibilisation et des partenariats;

ENCOURAGÉ par les réalisations de la Commission de coopération environnementale (CCE) relativement aux questions touchant la salubrité de l'environnement, notamment sa contribution à l'élimination ou à la réduction de substances dangereuses telles que le DDT, le chlordane et les BPC en Amérique du Nord, ainsi que par une plus grande sensibilité et connaissance du public à l'égard des rejets de polluants dans l'environnement;

TENANT COMPTE des travaux accomplis à ce jour dans le cadre du programme concerté de la CCE relatif à la santé des enfants et à l'environnement en Amérique du Nord, dont l'examen d'un ensemble d'indicateurs fondamentaux de la santé des enfants;

NOTANT EN OUTRE les travaux accomplis en vertu du Plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales en vue de relever et de quantifier des polluants tels que le DDT, le chlordane et les BPC, chez les femmes en âge de procréer;

RECONNAISSANT PAR AILLEURS qu'il s'est engagé à travailler en partenariat afin de faire progresser les activités particulières réalisées en application de la priorité stratégique du Conseil visant la santé des collectivités et des écosystèmes;

DÉCIDE PAR LES PRÉSENTES :

DE SOUTENIR le renforcement des capacités des professionnels de la santé en ce qui a trait à la relation entre la santé et l'environnement, particulièrement celle des enfants et d'autres populations à risque. Les approches éventuelles pourraient comprendre la sollicitation de réseaux nord-américains d'unités pédiatriques spécialisées en hygiène du milieu (PEHSU, de l'anglais *Pediatric Environmental Health Specialty Unit*), le soutien à la formation et aux réseaux virtuels, et l'évaluation de pratiques exemplaires;

DE RENFORCER les relations stratégiques avec les organismes de santé, y compris le réseau trilatéral de PEHSU, afin de soutenir l'accomplissement de progrès entre 2010 et 2015 à l'égard des problèmes que soulève la santé des enfants en Amérique du Nord;

D'APPUYER, en tout premier lieu, l'établissement d'une PEHSU à Jalisco, dans le district du lac Chapala, ce qui est censé comprendre la réalisation d'une série de projets de recherche communautaires visant la pollution de l'eau dans le bassin hydrographique de ce lac, laquelle est liée à la santé des jeunes enfants et des femmes enceintes.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Jim Prentice
Gouvernement du Canada

Juan Elvira Quesada
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Lisa P. Jackson
Gouvernement des États-Unis d'Amérique